

COMMUNE DE SORAL



Rapport

**sur la vérification des comptes
de l'exercice 2020**



**Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2020
à l'attention du conseil municipal de la
COMMUNE DE SORAL**

Genève, le 29 avril 2021

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la commune de Soral, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité des magistrats communaux

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* » ainsi qu'aux normes d'audit suisse. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il n'existe pas encore un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux. En effet, la documentation SCI a été élaboré courant 2020, mais doit encore être adapté puis validé durant l'exercice 2021.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

GAS Global Audit Services SA



Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable



Catherine Minder-Reynard
Expert réviseur agréée

Annexes

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe

COMPTES ANNUELS 2020

Commune de Soral



Soral, le 21 avril 2021

1. MESSAGE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les comptes annuels 2020 bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultat de CHF 1'059'099.49.

Les recettes sont supérieures d'environ 23% ou CHF 660'886 par rapport au budget de CHF 2'807'600. Les charges sont quant à elles inférieures d'environ 11 % ou CHF 292'367 par rapport au budget de CHF 2'701'753. En comparaison avec 2019 les charges sont en hausse de CHF 171'011.- qui s'explique surtout par l'augmentation des provisions fiscales et de l'ajustement de la valeur des titres financiers BCGE.

Les impôts sur les personnes physiques contribuent à hauteur de CHF 2'133'883.- aux revenus, lesquels s'élèvent au total à CHF 3'468'485.57. Les impôts sur les personnes morales, hors fonds de péréquation, se montent à CHF 255'059.50, de plus de CHF 247'055.50 par rapport au budget. Les correctifs d'imposition sur les années antérieures (PP et PM) s'élèvent à CHF 349'272.40, ce qui explique en grande partie l'écart entre les revenus enregistrés et le budget.

Le total des charges s'élève à CHF 2'409'386.11. Les économies réalisées ont globalement porté sur la nature 31 « Charges de biens, services et autres charges d'exploitation » voir annexe 3.

Par ailleurs, les impacts de la crise sanitaire sur les comptes 2020 sont estimés à CHF 30'000.- Cette estimation ne tient pas compte de l'impact de la fiscalité communale.

Commune de Soral

BILAN		Comptes au 31.12.2019	Comptes au 31.12.2020
1	ACTIF	27 462 450.03	28 673 330.07
10	Patrimoine financier	25 283 644.85	26 635 168.71
100	Disponibilités et placements à court terme	5 254 814.58	6 593 856.29
101	Créances	1 003 439.62	1 100 236.93
104	Actifs de régularisation	53 460.45	83 473.24
107	Placements financiers	216 284.00	176 808.00
108	Immobilisations corporelles PF	18 570 446.20	18 570 446.20
109	Créances envers les financements spéciaux	185 200.00	110 348.05
14	Patrimoine administratif	2 178 805.18	2 038 161.36
140	Immobilisations corporelles du PA	1 353 020.53	1 183 896.72
144	Prêts	314 494.66	298 494.66
145	Participations, capital social	414 770.00	414 770.00
146	Subventions d'investissements	96 519.99	140 999.98
2	Passif	27 462 450.03	28 673 330.07
20	Capitaux de tiers	8 475 335.38	8 627 115.96
200	Engagements courants	136 174.88	91 343.81
204	Passifs de régularisation	12 160.50	237 832.10
205	Provisions à court terme	363 200.00	427 650.00
206	Engagements financiers à long terme	7 760 600.00	7 751 500.00
208	Provisions à long terme	18 000.00	8 442.00
209	Engagements envers les financements spéciaux	185 200.00	110 348.05
29	Capital propre	18 987 114.65	20 046 214.11
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	165 907.24	165 907.24
299	Excédent/découvert du bilan	18 821 207.41	19 880 306.87

Commune de Soral

Description	Comptes au 31.12.2019	Budget 2020	Comptes au 31.12.2020
Charges d'exploitation	1 928 083.90	2 397 013.00	2 091 867.96
30 Charges de personnel	578 463.70	629 880.00	595 925.15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	728 597.04	945 135.00	731 801.99
33 Amortissements du patrimoine administratif	330 818.99	311 098.00	301 492.74
36 Charges de transfert	290 204.17	510 900.00	462 648.08
Revenus d'exploitation	2 322 742.71	2 082 366.00	2 728 168.79
40 Revenus fiscaux	2 152 124.50	2 009 981.00	2 558 920.01
42 Taxes	108 860.00	14 650.00	58 210.05
43 Revenus divers	9 155.65	0.00	0.00
46 Revenus de transfert	52 602.56	57 735.00	111 038.73
Résultat d'exploitation	394 658.81	-314 647.00	636 300.83
34 Charges financières	310 291.20	304 740.00	317 518.15
44 Revenus financiers	772 548.46	725 234.00	740 316.78
Résultat financier	462 257.26	420 494.00	422 798.63
RESULTAT OPERATIONNEL	856 916.07	105 847.00	1 059 099.46
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	-7 861.72	0.00	0.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-7 861.72	0.00	0.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT	849 054.35	105 847.00	1 059 099.46

Commune de Soral

		Comptes au 31.12.2019	Budget 2020	Comptes au 31.12.2020
F0	ADMINISTRATION GENERALE			
	TOTAL DES CHARGES	766 208.34	949 943.00	786 251.44
	TOTAL DES REVENUS	28 116.20	4 000.00	2 619.45
F01	CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF			
	TOTAL DES CHARGES	130 327.10	188 220.00	152 934.30
30	Charges de personnel	114 360.95	127 050.00	112 513.20
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15 966.15	61 170.00	40 421.10
F02	SERVICES GENERAUX			
	TOTAL DES CHARGES	635 881.24	761 723.00	633 317.14
	TOTAL DES REVENUS	28 116.20	4 000.00	2 619.45
30	Charges de personnel	462 602.75	501 330.00	483 411.95
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	146 924.15	231 250.00	121 002.68
33	Amortissements du patrimoine administratif	10 812.00	10 812.00	10 812.00
36	Charges de transfert	15 542.34	18 331.00	18 090.51
42	Taxes	14 020.55	0.00	259.45
43	Revenus divers	9 155.65	0.00	0.00
44	Revenus financiers	4 940.00	4 000.00	2 360.00
F1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE			
	TOTAL DES CHARGES	139 463.40	169 727.00	143 852.05
	TOTAL DES REVENUS	15 027.21	9 100.00	9 874.33
F14	QUESTIONS JURIDIQUES			
	TOTAL DES CHARGES	15 795.60	16 800.00	15 654.80
	TOTAL DES REVENUS	2 535.00	2 300.00	1 995.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 854.50	2 500.00	1 583.70
36	Charges de transfert	13 941.10	14 300.00	14 071.10
42	Taxes	2 535.00	2 300.00	1 995.00
F15	SERVICE DU FEU			
	TOTAL DES CHARGES	108 659.95	137 277.00	115 131.95
	TOTAL DES REVENUS	12 492.21	6 800.00	7 879.33
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	44 088.95	68 820.00	46 824.95
33	Amortissements du patrimoine administratif	22 100.00	22 100.00	22 100.00
36	Charges de transfert	42 471.00	46 357.00	46 207.00
46	Revenus de transfert	12 492.21	6 800.00	7 879.33
F16	DEFENSE			
	TOTAL DES CHARGES	15 007.85	15 650.00	13 065.30
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	607.55	700.00	614.40
36	Charges de transfert	14 400.30	14 950.00	12 450.90
F2	FORMATION			
	TOTAL DES CHARGES	107 312.30	91 800.00	95 907.45
	TOTAL DES REVENUS	5 577.75	0.00	220.00
F21	SCOLARITE OBLIGATOIRE			
	TOTAL DES CHARGES	107 312.30	91 800.00	95 907.45
	TOTAL DES REVENUS	5 577.75	0.00	220.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	82 090.85	60 200.00	71 564.95
36	Charges de transfert	25 221.45	31 600.00	24 342.50

Commune de Soral

		Comptes au 31.12.2019	Budget 2020	Comptes au 31.12.2020
F21	<i>Scolarité obligatoire - suite</i>			
42	Taxes	5 577.75	0.00	220.00
F3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES			
	TOTAL DES CHARGES	169 706.75	217 593.00	113 715.63
	TOTAL DES REVENUS	10 034.00	13 000.00	14 780.00
F32	CULTURE, AUTRES			
	TOTAL DES CHARGES	36 011.56	39 300.00	19 696.99
	TOTAL DES REVENUS	670.00	0.00	1 180.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	27 829.75	30 600.00	16 546.99
36	Charges de transfert	8 181.81	8 700.00	3 150.00
42	Taxes	670.00	0.00	1 180.00
F33	MEDIAS			
	TOTAL DES CHARGES	490.05	1 600.00	0.00
	TOTAL DES REVENUS	8 000.00	11 000.00	12 250.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	490.05	1 600.00	0.00
44	Revenus financiers	8 000.00	11 000.00	12 250.00
F34	SPORTS ET LOISIRS			
	TOTAL DES CHARGES	133 205.14	176 693.00	94 018.64
	TOTAL DES REVENUS	1 364.00	2 000.00	1 350.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	86 140.15	110 750.00	50 451.70
33	Amortissements du patrimoine administratif	30 637.74	40 243.00	30 637.74
36	Charges de transfert	16 427.25	25 700.00	12 929.20
42	Taxes	1 364.00	2 000.00	1 350.00
F5	SECURITE SOCIALE			
	TOTAL DES CHARGES	64 376.30	83 382.00	76 878.90
F54	FAMILLE ET JEUNESSE			
	TOTAL DES CHARGES	29 167.30	42 887.00	33 691.90
36	Charges de transfert	29 167.30	42 887.00	33 691.90
F57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE			
	TOTAL DES CHARGES	26 809.00	29 995.00	34 787.00
30	Charges de personnel	1 500.00	1 500.00	0.00
36	Charges de transfert	25 309.00	28 495.00	34 787.00
F59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS			
	TOTAL DES CHARGES	8 400.00	10 500.00	8 400.00
36	Charges de transfert	8 400.00	10 500.00	8 400.00
F6	TRANSPORTS			
	TOTAL DES CHARGES	199 456.10	188 300.00	147 658.40
	TOTAL DES REVENUS	23 933.50	1 000.00	50 022.20
F61	CIRCULATION ROUTIERE			
	TOTAL DES CHARGES	192 333.10	179 950.00	141 430.40
	TOTAL DES REVENUS	23 933.50	1 000.00	50 022.20
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	104 813.85	121 650.00	83 237.40

Commune de Soral

		Comptes au	Budget	Comptes au
		31.12.2019	2020	31.12.2020
F61	Circulation routière - suite			
33	Amortissements du patrimoine administratif	84 526.25	55 200.00	55 200.00
36	Charges de transfert	2 993.00	3 100.00	2 993.00
42	Taxes	23 121.35	0.00	0.00
46	Revenus de transfert	812.15	1 000.00	50 022.20
F62	TRANSPORTS PUBLICS			
	TOTAL DES CHARGES	7 123.00	8 350.00	6 228.00
36	Charges de transfert	7 123.00	8 350.00	6 228.00
F7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL DES CHARGES	394 011.34	421 566.00	377 128.12
	TOTAL DES REVENUS	40 991.85	41 324.00	41 196.58
F71	APPROVISIONNEMENT EN EAU			
	TOTAL DES CHARGES	33 974.35	8 500.00	7 781.80
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	33 974.35	8 500.00	7 781.80
F72	TRAITEMENT DES EAUX USEES			
	TOTAL DES CHARGES	191 473.55	213 743.00	200 783.85
	TOTAL DES REVENUS	36 456.20	36 324.00	36 324.45
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8 730.55	31 000.00	10 040.85
33	Amortissements du patrimoine administratif	182 743.00	182 743.00	182 743.00
34	Charges financières	0.00	0.00	8 000.00
46	Revenus de transfert	36 456.20	36 324.00	36 324.45
F73	GESTION DES DECHETS			
	TOTAL DES CHARGES	158 836.84	187 055.00	162 975.27
	TOTAL DES REVENUS	3 335.65	3 200.00	3 272.13
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	158 590.19	186 800.00	162 722.77
36	Charges de transfert	246.65	255.00	252.50
42	Taxes	3 335.65	3 200.00	3 272.13
F75	PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE			
	TOTAL DES CHARGES	1 303.80	1 818.00	1 303.80
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	185.80	700.00	185.80
36	Charges de transfert	1 118.00	1 118.00	1 118.00
F77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES			
	TOTAL DES CHARGES	8 422.80	10 450.00	4 283.40
	TOTAL DES REVENUS	1 200.00	1 800.00	1 600.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8 422.80	10 450.00	4 283.40
42	Taxes	1 200.00	1 800.00	1 600.00
F8	ECONOMIE PUBLIQUE			
	TOTAL DES CHARGES	1 723.20	3 000.00	0.00
	TOTAL DES REVENUS	109 594.31	32 000.00	81 124.38
F81	AGRICULTURE			
	TOTAL DES CHARGES	1 723.20	3 000.00	0.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 723.20	3 000.00	0.00

Commune de Soral

		Comptes au 31.12.2019	Budget 2020	Comptes au 31.12.2020
F87	COMBUSTIBLES ET ENERGIE			
	TOTAL DES REVENUS	60 242.91	32 000.00	40 281.73
44	Revenus financiers	60 242.91	32 000.00	40 281.73
F89	AUTRES EXPLOITATIONS ARTISANALES			
	TOTAL DES REVENUS	49 351.40	0.00	40 842.65
42	Taxes	49 351.40	0.00	40 842.65
F9	FINANCES ET IMPÔTS			
	TOTAL DES CHARGES	396 117.37	576 442.00	667 994.12
	TOTAL DES REVENUS	2 854 154.63	2 707 176.00	3 268 648.63
F91	IMPOTS			
	TOTAL DES CHARGES	64 836.59	99 000.00	184 520.54
	TOTAL DES REVENUS	2 147 797.08	2 026 092.00	2 578 943.58
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6 164.20	15 000.00	114 539.50
36	Charges de transfert	58 672.39	84 000.00	69 981.04
40	Revenus fiscaux	2 152 124.50	2 009 981.00	2 558 920.01
42	Taxes	3 534.30	2 500.00	3 210.82
46	Revenus de transfert	0.00	13 611.00	16 812.75
48	Revenus extraordinaires	-7 861.72	0.00	0.00
F92	CONVENTIONS FISCALES			
	TOTAL DES CHARGES	20 989.58	19 672.00	21 370.43
36	Charges de transfert	20 989.58	19 672.00	21 370.43
F93	PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES			
	TOTAL DES CHARGES	0.00	152 585.00	152 585.00
	TOTAL DES REVENUS	2 842.00	0.00	0.00
36	Charges de transfert	0.00	152 585.00	152 585.00
46	Revenus de transfert	2 842.00	0.00	0.00
F96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE			
	TOTAL DES CHARGES	310 291.20	305 185.00	309 518.15
	TOTAL DES REVENUS	703 515.55	681 084.00	689 705.05
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0.00	445.00	0.00
34	Charges financières	310 291.20	304 740.00	309 518.15
42	Taxes	4 150.00	2 850.00	4 280.00
44	Revenus financiers	699 365.55	678 234.00	685 425.05
TOTAL GENERAL				
	TOTAL DES CHARGES	2 238 375.10	2 701 753.00	2 409 386.11
	TOTAL DES REVENUS	3 087 429.45	2 807 600.00	3 468 485.57
	EXCEDENT/DECOUVERT	-849 054.35	-105 847.00	-1 059 099.46

Commune de Soral

Compte	Désignation	Budget 2020	Comptes au 31.12.2020
F02	SERVICES GENERAUX		
	TOTAL DEPENSES	47 800.00	47 800.00
56	Subventions d'investissements propres	47 800.00	47 800.00
F15	SERVICE DU FEU		
	TOTAL RECETTES	0.00	8 000.00
64	Remboursement de prêts	0.00	8 000.00
F21	SCOLARITE OBLIGATOIRE		
	TOTAL DEPENSES	0.00	78 836.40
50	Immobilisations corporelles	0.00	78 836.40
F61	CIRCULATION ROUTIERE		
	TOTAL DEPENSES	0.00	5 088.83
	TOTAL RECETTES	0.00	-40 443.70
50	Immobilisations corporelles	0.00	5 088.83
63	Subventions d'investissements acquises	0.00	-48 443.70
64	Remboursement de prêts	0.00	8 000.00
TOTAL GENERAL			
	TOTAL DEPENSES	47 800.00	131 725.23
	TOTAL RECETTES	0.00	-32 443.70
	DIMINUTION/AUGMENTATION	47 800.00	164 168.93

Commune de Soral

Désignation trésorerie	Année 2019	Année 2020
Résultat total des comptes de résultats	849 054.35	1 059 099.46
+ Amortissement du PA et subv. d'investissement	332 962.33	304 812.75
+ Amortissement des prêts et participations du PA	0.00	0.00
- Augmentation / + diminution des créances	16 782.50	-96 797.31
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnement et travaux en cours	0.00	0.00
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	45 440.20	-30 012.79
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du PF ou pertes/bénéfices de change	0.00	0.00
+ Pertes / - bénéfices réévaluation du PF	-2 780.00	39 476.00
+ Augmentation / - diminution des engagements courants	26 098.20	-44 831.07
+ Augmentation / - diminution des provisions	23 200.00	54 892.00
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	-2 670.15	225 671.60
+ Augmentations / - prélèvements d'engagements pour les financements/fonds spéciaux	0.00	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	1 288 087.43	1 512 310.64
+ Remboursement des tiers	0.00	0.00
+ Subventions acquises	0.00	-48 443.70
+ Remboursements des prêts et de participations	16 000.00	16 000.00
+ Remboursements de subventions d'investissements propres	-117 835.92	0.00
+ Subventions d'investissements à redistribuer	0.00	0.00
+ Recettes d'investissements extraordinaires	0.00	0.00
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-101 835.92	-32 443.70
- Immobilisations corporelles	-3 081.20	-83 925.23
- Investissements pour le compte de tiers	0.00	0.00
- Immobilisations incorporelles	-1 842.90	0.00
- Prêts et Participations	-10 800.00	0.00
- Subventions d'investissements propres	0.00	-47 800.00
- Subventions d'investissements à redistribuer	0.00	0.00
- Investissements extraordinaires	0.00	0.00
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-15 724.10	-131 725.23
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	-117 560.02	-164 168.93
- Achat des placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00	0.00
+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)	0.00	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement (FTI+P)	-117 560.02	-124 692.93
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	0.00	0.00
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	0.00	-9 100.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	0.00	-9 100.00
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME(FTO+FTI+P+FTF)	1 170 527.41	1 339 041.71
Liquidités et placements à court terme au 01.01.n	4 084 287.17	5 254 814.58
Liquidités et placements à court terme au 31.12.n	5 254 814.58	6 593 856.29
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	1 170 527.41	1 339 041.71

Commune de Soral

7. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Soral reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

8. PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Commune de Soral

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à CHF 100'000, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à CHF 100'000 doivent obligatoirement être activées.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 12 % (sans changement par rapport à n-1), en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

Commune de Soral

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 31.12.2019	Augmentation	Diminution	Solde au 31.12.2020
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	165 907.24	0.00	0.00	165 907.24
2900	Financements spéciaux enregistrés comme capital propre	165 907.24	0.00	0.00	165 907.24
291	Fonds	0.00	0.00	0.00	0.00
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	0.00	0.00	0.00	0.00
299	Excédent / découvert de bilan	17 972 153.06	1 908 153.80	849 054.34	19 880 306.86
2990	Résultat annuel	849 054.34	1 059 099.46	849 054.34	1 059 099.46
2999	Résultats cumulés des années précédentes	17 972 153.06	849 054.34	0.00	18 821 207.40
29	TOTAL	18 987 114.65	1 908 153.80	849 054.34	20 046 214.11

Commune de Soral

	Provision pour risque d'estimation fiscale	Provision pour frais de perception dus sur reliquat	Provision impôt source
Solde au 31.12.2019	337'600 F	25'600 F	18'000 F
Constitution ou augmentations	61'550F	2'900 F	0 F
Utilisations	0 F	0 F	9'558 F
Dissolution	0 F	0 F	0 F
Situation au 31.12.2020	399'150 F	28'500 F	8'442 F
Dont part de provision à court terme	399'150 F	28'500 F	0 F

Provision pour risque d'estimation fiscale

Cette provision vise à gérer le risque sur des fortes variations de la fiscalité des personnes physiques dues aux estimations. A cet effet, une provision de 12% sur la production encore estimée des PP et PM a été effectuée au 31.12.2020 soit CHF 399'150.-. Ce taux correspond au taux admis selon les critères de l'Etat de Genève.

Provision pour frais de perception dus sur reliquat

But de la provision : conformément à la loi sur les contributions publiques, des frais de perception sont dus par les communes à l'Etat de Genève sur la perception des impôts. Dès lors, sur le reliquat fiscal restant en fin d'année (déduction faite de la provision) un montant de 3 % est dû à l'Etat de Genève.

Provision impôt source

Dans les comptes 2019, l'impôt à la source est établi pour la première fois sur la base de la production estimée. Cette méthode est similaire à celle appliquée pour les autres impôts périodiques (PP IBO et PM) et répond aux obligations posées par le modèle MCH2 relatives à la délimitation des impôts. La modification est effective pour l'impôt à la source, dès l'année fiscale 2019. L'impôt concernant les années fiscales précédentes continue d'être comptabilisé selon la méthode basée sur la perception. Comme expliqué lors de la commission des finances et de l'AG de l'ACG, une provision doit être comptabilisée au 31.12.2019 pour les corrections devant encore intervenir après 2019 sur les années fiscales 2017 et 2018. Dans les comptes fiscaux 2020 (transmis par le DF), des correctifs sur l'impôt à la source pour les années fiscales antérieures à 2019 ont été intégrés. La provision créée en 2019 doit donc être utilisée pour ces montants soit CHF 9'558.-.

Commune de Soral

Nom de l'entité	BCGe – Banque cantonale de Genève	SIG – Services industriels de Genève	Coficoge - Coopérative financière des communes genevoises
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative
Activités et tâches publiques	Banque cantonale. But principal de contribuer au développement économique du canton et de la région.	Fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et traiter les eaux polluées.	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises.
Total du capital	360 millions de francs.	100 millions de francs.	137 000 F.
dont détenu par la commune	4'320 actions sur 7 200 000 actions	0.0039 %	1 action
Valeur d'acquisition de la participation	461'160 F	39'000 F	500 F
Valeur comptable de la participation	558'728 F (dont 381'920 F au PA et 176'808 F au PF)	39'000 F	500 F
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises.
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, Loyal Finance AG Zurich, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtage Lyon.	EOS Holding SA, Parco eolico del San Gottardo SA, Bavois Eole SA, Securelec – Vaud SA, Gaznat SA, Gadziplo SA.	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs, frais financiers, dividendes reçus, emprunts, liquidités déposées, titres en dépôts	Charges énergétiques Intérêts s/participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques énergétiques	---
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	IFRS	Comptabilité commerciale selon art. 957 à 962 CO.
Résultat de la dernière année de l'entité	+96,8 millions de francs (2019)	-214,3 millions de francs (2019)	-21 180 F (1.7.19-30.6.20)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	24 919 millions de francs (2019) dont 1 667 millions de francs de capitaux propres.	4 026 millions de francs (2019) dont 1 707 millions de francs de capitaux propres.	1 870 561 F (06.2020) dont 1 495 166 F de capitaux propres.

Commune de Soral

Nom de l'entité	ACG – Association des communes genevoises	GIAP – Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	SIACG – Service intercommunal d'informatique	CIDEC – Groupement intercommunal des déchets carnés
Forme juridique	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal
Activités et tâches publiques	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés
Total du capital	---	---	---	---
dont détenu par la commune	---	---	---	---
Valeur d'acquisition de la participation	---	---	---	---
Valeur comptable de la participation	---	---	---	---
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises
Participation que détient l'entité en propre	---	---	---	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles
Risques spécifiques	---	---	---	---
Normes comptables appliquées par l'entité	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	- 129 828 F (2019) sur un total de charges de 4 017 291 F.	- 4 181 806 F (2019) sur un total de charges de 80 675 218 F.	- 34 091 F (2019) sur un total de charges de 7 955 704 F.	- 99 110 F (2019) sur un total de charges de 1 074 305 F.
Total du bilan de la dernière année de l'entité	5 792 128 F (2019) dont 1 280 573 F de capital propre.	48 363 994 F (2019) dont 6 643 796 F de capital propre.	1 131 111 F (2019) dont 990 781 F de capital propre.	3 996 917 F (2019) dont 3 980 794 F de capital propre.

Commune de Soral

	Cautionnement
Nom de l'entité bénéficiaire	Tennis Club de Soral
Propriétaires (les +) importants de cette unité	Association
Typologie du rapport juridique	Subvention annuelle et participation à l'entretien des courts
Flux financiers de l'année (commune/entité)	En 2020, 6'240 F de subvention et 3'167.45 F pour l'entretien des courts
Prestations couvertes par la garantie	Cautionnement
Montant de la garantie au 31.12.2020	300'000 F
Date du vote du CM approuvant la garantie	n.d.
Risque (situation actuelle, taux couverture, ...)	Cautionnement non appelé

Commune de Soral

No. du bien	Objet	Date de la délibération	Statut du crédit	Crédit budgétaire	Dépeçement / sur le crédit	Explications sur le dépassement	Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses brutes totales au 01.01.2020	Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses de l'année	Dépenses brutes totales au 31.12.2020	Total des recettes brutes au 01.01.2020	Total des recettes au 31.12.2020	Amortissements cumulés au 01.01.2020	Amortissements cumulés au 31.12.2020	Amortissements complémentaires cumulés au 31.12.2020	Valeur comptable nette au 31.12.2020
2906	Parcelle no 2160 - Creux de Boisset	01.01.2018*	Cébré	1,00	0,00		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
2906	Parcelle 2351 - Route Lolléts	01.01.2018*	Cébré	1,00	0,00		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
2906	Parcelle 1852 - Chemin Eolléts	01.01.2018*	Cébré	1,00	0,00		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
2906	Parcelle 1879	01.01.2018*	Cébré	1,00	0,00		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
2906	Parcelle 1881	01.01.2018*	Cébré	1,00	0,00		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
2906	Parcelle 1883	01.01.2018*	Cébré	1,00	0,00		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
2906	Parcelle 1885	01.01.2018*	Cébré	1,00	0,00		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
2906	Parcelle 1887	01.01.2018*	Cébré	1,00	0,00		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
2906	Parcelles 148-416-433-291-292	01.01.2018*	Cébré	1,00	0,00		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
2906	Parcelle no 2411 - Station St	01.01.2018*	Cébré	1,00	0,00		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
2907	Parcelle 2488 - Route Lolléts	01.01.2018*	Cébré	1,00	0,00		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
2907	Parcelle no 233 - Lolléts	01.01.2018*	Cébré	1,00	0,00		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
2907	Parcelle no 302 - Rte Rougemont	01.01.2018*	Cébré	1,00	0,00		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
29073	Carnotzet - Réfection partielle	24.03.2014	Cébré	110 000,00	-1 876,70		108 123,30	0,00	108 123,30	0,00	0,00	54 060,30	64 872,30	0,00	43 251,00
29074	Parcelle 2515 - Mairie	01.01.2018*	Cébré	1,00	0,00		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
29075	Parcelle no 2515 - Habitation poste	01.01.2018*	Cébré	1,00	0,00		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
29076	Parcelle 1849 - Mairie	01.01.2018*	Cébré	1,00	0,00		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
29080	FIDU	09.11.2020	Terminé	47 800,00	0,00		99 600,00	47 800,00	147 400,00	0,00	0,00	3 080,01	6 400,02	0,00	140 999,98
150001	Mercedes Benz - Véhicule pompier d'urgence	14.05.2018	Cébré	24 800,00	0,00		24 800,00	0,00	24 800,00	0,00	0,00	6 200,00	9 300,00	0,00	15 500,00
150061	Pompiers Hangar coopérative Effeilles	01.01.2018*	Cébré	1,00	0,00		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
162661	PC Aire-la-Ville	01.01.2018*	Cébré	1,00	0,00		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
217010	Bâtiment scolaire Lou	09.03.2020	En cours	160 000,00	-113 473,60		0,00	46 526,40	46 526,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
218061	Restaurant scolaire	09.01.2017	En cours	120 000,00	-58 239,80		29 450,20	32 310,00	61 760,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 526,40
341061	Club de Tennis de Soral - Courts-Mur - Clubures-Village-Local	21.06.2012	Cébré	232 212,71	0,00		231 212,71	0,00	231 212,71	0,00	0,00	176 181,00	199 524,00	0,00	31 688,71
341062	Tennis club de Soral - Stores - Remplacement	14.03.2014	Cébré	50 000,00	0,00		51 672,35	0,00	51 672,35	0,00	0,00	42 800,00	45 100,00	0,00	6 572,35
342001	Pièce de jeux Parcelles n°107287 - 107288	14.05.2018	Terminé	151 089,85	0,00		151 089,85	0,00	151 089,85	91 028,15	91 028,15	20 103,74	25 098,48	0,00	14 983,22
615002	Sécurité routière - analyse espace publics	14.05.2018	En cours	77 000,00	1 903,74	*	73 814,91	5 088,83	78 903,74	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	70 403,74
615061	Route Creux-de-Boisset - Nant-Fourches /Bois-de-Biz - Réfection	17.06.2002	Cébré	1 230 000,00	30 000,00		1 230 000,00	0,00	1 230 000,00	0,00	0,00	846 000,00	894 000,00	0,00	336 000,00
619061	Voie - Hangar coopérative Effeilles	16.06.2014	Cébré	380 000,00	-273 929,50		106 070,50	0,00	106 070,50	0,00	0,00	47 500,00	66 500,00	0,00	38 570,50
619062	Construction d'un Hangar communal - Voie	02.05.2001	Cébré	460 000,00	-48 173,75		411 826,25	0,00	411 826,25	0,00	0,00	411 826,25	411 826,25	0,00	0,00
619063	Tracteur - Acquisition	01.01.2018*	Cébré	1,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
619064	Balayeuse	20.01.2014	Cébré	72 000,00	-697,35		71 302,65	0,00	71 302,65	0,00	0,00	36 000,00	43 200,00	0,00	28 102,65
720661	Collecteur - Rte Soral - Rougemont	20.10.1998	Cébré	8 372 475,75	0,00		8 254 382,70	0,00	8 254 382,70	3 211 000,00	3 211 000,00	4 537 800,00	4 707 210,00	0,00	3 546 172,70
720662	Collecteur Placet	01.01.2018*	Cébré	1,00	0,00		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
720663	Collecteur EP Ch. Effeilles - Remplacement/assainissement	16.06.2014	Cébré	400 000,00	-23 363,20		376 636,80	0,00	376 636,80	163 272,55	163 272,55	66 665,00	79 998,00	0,00	133 346,25
				11 887 392,31	485 804,16		11 218 599,28	131 225,23	11 351 724,45	3 465 300,70	3 465 300,70	6 258 216,30	6 533 029,05	0,00	1 324 098,70
								314 494,66							294 044,66
								442 770,00							412 770,00
															2 038 183,38

* prestations complémentaires

Commune de Soral

No de bien	Objet	Date de la délibération	Crédit brut voté	Dépassement / (économie) sur le crédit	Explications sur le dépassement	Coûts d'acquisition ou de revient Valeur des Immobilisations au 01.01.2020	Entrées	Coûts d'acquisition ou de revient Valeur des Immobilisations au 31.12.2020	Diminution de valeurs des Immobilisations au 01.01.2020	Recettes de l'année	Ventes ou aliénations	Diminutions de valeurs des Immobilisations au 31.12.2020	Rectification \$ Etat au 01.01.2020	Dépreciations	Revalorisations	Etat au 31.12.2020	Valeur comptable nette au 31.12.2020
963003	Immeuble rue de Soral 300 PF	01.01.2020	7 603 081.20	0.00		7 603 081.20	0.00	7 603 081.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7 603 081.20
963061	Imm. école 7-9 - rte Lollies PA	01.01.2020	2 132 000.00	0.00		2 132 000.00	0.00	2 132 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 132 000.00
963062	Imm. PC Chavannes 4-6	01.01.2020	6 545 000.00	0.00		6 545 000.00	0.00	6 545 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6 545 000.00
963063	Parcelle N°2058 - Rte Lollies logement	01.01.2020	6 758.00	0.00		6 758.00	0.00	6 758.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6 758.00
963064	Parcelle N°2064 - Rte Lollies logement	01.01.2020	3 518.00	0.00		3 518.00	0.00	3 518.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3 518.00
963065	Parcelle N°2466 - Rte Soral (125.800m²)	01.01.2020	1 058 000.00	0.00		1 058 000.00	0.00	1 058 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 058 000.00
963066	Parcelle N°1032 - Rte Soral (646m²)	01.01.2020	128 310.00	0.00		128 310.00	0.00	128 310.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	128 310.00
963068	Parcelle N°210 - Rte Lacomme (177m²)	01.01.2020	1 432.00	0.00		1 432.00	0.00	1 432.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 432.00
963069	Parcelle N°1555 - Rte Soral (3.498m²)	01.01.2020	50 940.00	0.00		50 940.00	0.00	50 940.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50 940.00
963071	Parcelle N°1558 - Rte Coteau (4.155m²)	01.01.2020	82 350.00	0.00		82 350.00	0.00	82 350.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	82 350.00
963072	Parcelle N°1560 - Rte Coteau (2.160m²)	01.01.2020	33 315.00	0.00		33 315.00	0.00	33 315.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	33 315.00
963073	Parcelle N°1745 - Rte Coteau (60m²)	01.01.2020	299 000.00	0.00		299 000.00	0.00	299 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	299 000.00
963074	Parcelle N°1558 - Rte Coteau (6.155m²)	01.01.2020	454 920.00	0.00		454 920.00	0.00	454 920.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	454 920.00
963076	Parcelle N°10229 - jardin-mairie (562m²)	01.01.2020	84 300.00	0.00		84 300.00	0.00	84 300.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	84 300.00
963077	Parcelle N°10230 - jardin-mairie (437m²)	01.01.2020	65 550.00	0.00		65 550.00	0.00	65 550.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	65 550.00
963080	Parcelle Bernard Fontaine	01.01.2020	16 472.00	0.00		16 472.00	0.00	16 472.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	16 472.00
963083	Parcelle les Bois Boirs	01.01.2020	5 500.00	0.00		5 500.00	0.00	5 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5 500.00
Total général			18 570 446.20	0.00		18 570 446.20	0.00	18 570 446.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	18 570 446.20

Crédits d'engagements ouverts

Commune de Soral

Explications sur les crédits d'engagement ouverts depuis plus de cinq ans et non encore clôturés

NEANT

Indications supplémentaires

Commune de Soral

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil exécutif avec la collaboration du Secrétaire communal (ou du service financier) est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget. Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

Indications supplémentaires**Commune de Soral**

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Toutefois, les disponibilités sont actuellement suffisantes afin d'éviter l'emprunt. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manco de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

iii. Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa dette est contractée en taux fixes.

iv. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Un système de contrôle interne a été mis en place par la commune courant l'année 2020. Les huit principaux processus mis en place sont :

- Achats
- Débiteurs
- Trésorerie
- Elaboration budgétaire
- Clôture
- Subventions
- Charges salariales
- Taxe professionnelle communale

Ils sont mis en place afin d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la commune.

c. CONTRATS DE LEASING

La commune n'a pas conclu de contrats de leasings.

Commune de Soral

Impact de la crise sanitaire (coronavirus) sur les comptes 2020

1. Historique

En février 2020, les premiers cas de coronavirus sont apparus en Suisse et l'épidémie s'est propagée rapidement sur tout le territoire. Au vu de l'accélération de la propagation du virus, le Conseil fédéral a déclaré en mars la situation extraordinaire et a annoncé des mesures de protection de la population (interdiction générale des manifestations, fermeture de tous les magasins à l'exception des points de vente de denrées alimentaires et de biens de consommation courante, etc.). Le 16 mars 2020, le Conseil d'Etat a invoqué l'état de nécessité dans le canton de Genève et renforcé les mesures contre la propagation du virus.

Ce virus a eu des répercussions sanitaires dramatiques pour la population (décès, maladies graves, saturation des hôpitaux). Il a également des conséquences sur l'économie. Pour atténuer celles-ci, des mesures ont été prises par les collectivités publiques afin d'éviter notamment les licenciements et de sauvegarder les emplois. Différentes mesures d'aides sociales ont également été mises en place.

Ces événements ont eu une incidence significative sur les comptes annuels 2020 de la commune. Bien que leur impact réel sur les comptes 2020 soit difficilement mesurable, ces événements ont fait l'objet de l'estimation suivante :

2. Impacts sur les comptes 2020 - Estimation

Compte	Désignation	Budget 2020	Solde au 31.12.2020	Ecart en Francs C2020-B2020
0220.00.31120.00	Acquisition de vêtements de travail			
	Total Charges	1 500.00	3 755.30	2 255.30
	<u>Remarques</u> : - Dépenses liées aux divers achats COVID-19 (masques, des gants, du désinfectant, des visières plexi) CHF 3'262.55			
2170.00.31320.01	Honoraires pour mandats techniques			
	Total Charges	0.00	21 421.54	21 421.54
	<u>Remarques</u> : - Dépenses liées à la désinfection école CHF 21'421.54			
5790.00.36370.00	Subventions aux ménages			
	Total Charges	0.00	5 280.00	5 280.00
	<u>Remarques</u> : - Dépenses liées au soutien aux entreprises locales, bons) offerts aux habitants CHF 5'280.00			

Eléments exclus

L'estimation des éléments suivants est exclue de cette annexe, car ceux-ci ne sont ni quantifiables ni objectivables.

- La fiscalité (PP et PM).

La crise a eu un effet sur la fiscalité communale tant sur les personnes physiques que morales. Toutefois, il n'est pas possible d'estimer cette perte d'une manière fiable.

- Les heures payées mais non travaillées par les employés.
- L'éventuelle baisse de productivité.

Conclusion

En conclusion, l'impact de la crise sanitaire liée au coronavirus sur les comptes communaux 2020 est estimé à 29'964.09 F. Ce chiffre ne tient toutefois pas compte de l'impact sur la fiscalité communale.

Commune de Soral

DEGAUTO. Degré d'autofinancement

2018	2019	2020
399.76	1,160.71	830.80

Valeurs indicatives

Plus grand que 100 : Haute conjoncture

Plus grand que 80 : Cas normal

Plus petit que 80 : Récession

Définition :

Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net

Remarque :

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens.

DETBARE. Dette brute par rapport aux revenus

2018	2019	2020
189.41	255.77	226.12

Valeurs indicatives

Plus grand que 200 : Critique

Plus grand que 150 : Mauvais

Plus grand que 100 : Moyen

Plus grand que 50 : Bon

Plus petit que 50 : Très bon

Définition :

La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants

Remarque :

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

DETNETHA. Dette nette en francs par habitant

2018	2019	2020
11,515.80-	17,674.35-	18,450.87-

Valeurs indicatives

Plus petit ou égal à 0 : Patrimoine net

Plus petit que 1000 : Endettement faible

Plus petit que 2500 : Endettement moyen

Plus petit que 5000 : Endettement important

Plus grand ou égal à 5000 : Endettement très important

Définition :

Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant

Remarque :

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit d'avantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Cette valeur négative représente une situation de patrimoine net, les actifs du PF étant supérieurs aux engagements envers les tiers.

Commune de Soral

PCHINTN. Part des charges d'intérêts nets

2018	2019	2020
2.89	3.95	3.61

Valeurs indicatives

Plus petit ou égal à 4 : Bon
 Plus grand que 4 : Suffisant
 Plus grand que 9 : Mauvais

Définition :

La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants

Remarque :

La part des charges d'intérêts exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.

PROPINV. Proportion des investissements

2018	2019	2020
26.82	5.84	6.33

Valeurs indicatives

Plus petit que 10 : Effort d'investissements faible
 Plus petit que 20 : Effort d'investissements moyen
 Plus petit que 30 : Effort d'investissements élevé
 Plus grand ou égal à 30 : Effort d'investissements très élevé

Définition :

La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées

Remarque :

La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

PSERVDET. Part du service de la dette

2018	2019	2020
11.00	14.69	12.61

Valeurs indicatives

Plus petit que 5 : Charge faible
Plus petit que 15 : Charge acceptable
 Plus grand ou égal à 15 : Charge forte

Définition :

La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants

Remarque :

Ce ratio donne des informations quant au fait de savoir dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manœuvre budgétaire qui s'amenuise.

Commune de Soral

TXAUTOF. Taux d'autofinancement

2018	2019	2020
52.77	38.28	39.32

Valeurs indicatives

Plus grand ou égal à 20 : Bon
 Plus grand ou égal à 10 : Moyen
 Plus petit ou égal à 10 : Mauvais

Définition :

Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants

Remarque :

Il indique quelle proportion de ses revenus la collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements.

TXENDNET. Taux endettement net

2018	2019	2020
329.93-	781.01-	703.74-

Valeurs indicatives

Plus petit ou égal à 100 : Bon
 Plus petit ou égal à 150 : Suffisant
 Plus grand que 150 : Mauvais

Définition :

Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux

Remarque :

Le taux d'endettement net indique quelle proportion des revenus fiscaux, respectivement combien de tranches annuelles seraient nécessaires afin de rembourser la dette nette.

Commune de Soral

Fonction	Désignation fonction	Nature	Désignation nature	Budget	Solde	Ecart +	Commentaires
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	60 200.00	71 564.95	11 364.95	Honoraires de tiers pour le nettoyage de l'école en raison du Covid-19 et remplacement de la machine à laver au restaurant scolaire.
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE	36	CHARGES DE TRANSFERT	28 495.00	34 787.00	6 292.00	Subventions aux ménages - COVID-19
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES	34	CHARGES FINANCIÈRES	0.00	8 000.00	8 000.00	Dédommagement à un propriétaire pour des travaux de réfection. Ces travaux ont été réalisés par la commune en échange d'une servitude qui présentait une malfaçon.
91	IMPOTS	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	15 000.00	114 539.50	99 539.50	Ajustement de la provision pertes sur reliquat et sur risques d'estimation.
92	CONVENTIONS FISCALES	36	CHARGES DE TRANSFERT	19 672.00	21 370.43	1 698.43	Compensation aux communes frontalières supérieur au budget - montant communiqué par le département
96	ADMINISTRATION DE LA FORTURE ET DE LA DETTE	34	CHARGES FINANCIÈRES	304 740.00	309 518.15	4 778.15	Dépréciation des titres BCGE
					Total	131 673.03	